

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2013

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi Gilles HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Liliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 58
Nombre de pouvoirs : 9
Excusés : 7

N° de l'ordre du jour :

2013.09.12 : Versement d'un fonds de concours à la ville de Saint-Cyr-l'École pour le soutien exceptionnel à l'acquisition de matériels pour le studio d'enregistrement Case ô arts.

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Sollicitée par différents acteurs culturels et habitants, la ville de Fontenay-le-Fleury a étudié en 2013 la possibilité de créer un studio d'enregistrement.

Au regard de l'enquête menée, la mise en place d'un partenariat avec le studio d'enregistrement voisin, le Case ô arts, géré par la ville de Saint-Cyr-l'École, a été préférée. Ce partenariat se traduira notamment par une politique tarifaire commune et devra être encadré par une convention de partenariat.

Fort de ce partenariat et dans le cadre du développement de son activité culturelle, la ville de Saint-Cyr-l'École a souhaité renouveler et enrichir le matériel de son studio d'enregistrement le Case ô arts.

Le total des investissements prévus pour le studio d'enregistrement s'élève à un montant net de subvention de 6.257,48 € HT.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc développe une politique de soutien à l'investissement des communes et se montre particulièrement attentive aux projets de collaboration menés entre plusieurs de ses communes membres.

Dans ce contexte, la ville de Saint-Cyr-l'École demande une participation de Versailles Grand Parc à hauteur de 50% du coût hors taxe net de subvention, dans le respect de la limite fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, soit 3.128,74 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'attribuer un fonds de concours à la ville de Saint-Cyr-l'École d'un montant de 3.128,74 € pour l'acquisition de matériel pour son studio d'enregistrement le Case ô arts ;*
- 2) *précise que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 50 % du coût hors taxe net de subvention, dans le respect de la limite fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;*
- 3) *rappelle que le versement du fonds de concours est conditionné par une délibération concordante de la part de la commune concernée, par les dispositions prévues dans la convention et par la signature d'une convention de partenariat établie entre les communes de Saint-Cyr-l'École et de Fontenay-le-Fleury ;*

- 4) autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
- 5) dit que les dépenses sont prévues au Budget Primitif 2013 sur le chapitre 204 : « subvention d'investissement », nature 2041411 : « subvention d'équipement versé aux communes membres du Groupement de Fiscalité Propre pour mobilier, matériel et étude »

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégalion,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Délégué Général des Services

078-247800584-20130924-2013092412-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2013